Image not found or type unknown

L'agence de voyage et les modifications des prestations sur place

Actualité législative publié le **18/08/2023**, vu **947 fois**, Auteur : Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA

L'agence de voyage et les modifications des prestations sur place

Code de procédure civile, dila, légifrance :

Article 54

Version en vigueur depuis le 01 janvier 2021

Modifié par Décret n°2020-1452 du 27 novembre 2020 - art. 1

La **demande initiale** est formée par **assignation** ou par **requête** remise ou adressée au greffe de la juridiction. La **requête** peut être formée **conjointement** par les parties.

A peine de nullité, la demande initiale mentionne :

[...]

5° **Lorsqu'elle doit être précédée d'une tentative de conciliation, de médiation** ou de procédure participative, les diligences entreprises en vue d'une résolution amiable du litige **ou la justification de la dispense d'une telle tentative**.

[...]

Source à jour et de plus :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042597347

Code du tourisme, dila, légifrance :

Article L211-16

Version en vigueur depuis le 24 mai 2019

Modifié par LOI n° 2019-486 du 22 mai 2019 - art. 206 (V)

I.-Le professionnel qui vend un **forfait touristique** mentionné au **1° du I de l'article L. 211-1** est responsable de plein droit de l'exécution des services prévus par ce contrat, que ces services soient exécutés par lui-même ou par d'autres prestataires de services de voyage, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci.

[...]

Source à jour et de plus :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038614158

L211-1 du Code du tourisme ou CDT :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000036242695

Article L211-17

Version en vigueur depuis le 07 juin 2023

Modifié par LOI n°2023-171 du 9 mars 2023 - art. 35 (V)

[...]

II.-Le voyageur a droit à des **dommages et intérêts** de la part de l'organisateur ou du détaillant pour tout préjudice subi en raison de la non-conformité des services fournis. L'indemnisation est effectuée dans les meilleurs délais.

[...]

Source à jour :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000036242728

Code de la consommation, dila, légifrance :

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Article L121-2

Version en vigueur depuis le 28 mai 2022

Modifié par Ordonnance n°2021-1734 du 22 décembre 2021 - art. 3

Une **pratique commerciale est trompeuse** si elle est commise dans l'une des circonstances suivantes :

[...]

2° Lorsqu'elle repose sur des allégations, indications ou présentations fausses ou de nature à induire en erreur et portant sur l'un ou plusieurs des éléments suivants :

a) **L'existence**, la disponibilité ou la nature du bien ou du service ;

[...]

Source à jour et de plus :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000044563114

Article L132-2

Version en vigueur depuis le 25 août 2021

Modifié par LOI n°2021-1104 du 22 août 2021 - art. 11

Les **pratiques commerciales trompeuses** mentionnées aux articles L. 121-2 à L. 121-4 sont punies d'un emprisonnement de **deux ans et d'une amende de 300 000 euros**.

Le montant de l'amende peut être porté, de manière proportionnée aux avantages tirés du délit, à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel, calculé sur les trois derniers chiffres d'affaires annuels connus à la date des faits, ou à 50 % des dépenses engagées pour la réalisation de la publicité ou de la pratique constituant ce délit. Ce taux est porté à 80 % dans le cas des pratiques commerciales trompeuses mentionnées aux b et e du 2° de l'article L. 121-2 lorsqu'elles reposent sur des allégations en matière environnementale.

Source à jour :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043974709

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

DE PLUS :

https://www.quechoisir.org/lettre-type-agence-de-voyages-modification-des-prestations-sur-place-n1043/

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés